



## FORUM EUROPEEN POUR LA SECURITE URBAINE



### *MANIFESTE DE SARAGOSSE*

Les participants à la conférence de Zaragoza des 2-3-4 Novembre 2006 ont adopté le Manifeste de Zaragoza sur la sécurité urbaine et la démocratie :

« 1- La sécurité est un bien commun essentiel, très lié à d'autres biens communs comme l'inclusion sociale, le droit au travail, à la santé, à l'éducation et à la culture. Toute stratégie utilisant la peur est à rejeter au profit d'actions favorisant une citoyenneté active, une appropriation du territoire de la ville et le développement de la vie collective. L'accès aux droits favorise le droit à la sécurité.

2- Conscients des enjeux profondément préoccupants que la criminalité sous toutes ses formes fait peser sur le maintien des équilibres sociaux, juridiques, culturels et politiques, les participants souhaitent que se mettent en place des politiques globales intégrées et efficaces ayant pour objectif de lutter contre les effets de la criminalité mais aussi contre ses causes comme l'exclusion sociale, les discriminations dans les droits et les inégalités économiques.

3- Les participants à la conférence ont veillé tout particulièrement à ce que le droit des femmes à une pleine participation professionnelle et sociale soit reconnu et des actions positives soient développées à cet égard dans cette politique globale de lutte contre l'insécurité. Les violences dont elles sont victimes traduisent l'inégalité des rapports homme – femme et des préjugés culturels. Le droit des Femmes doit faire l'objet de programmes de promotion de l'égalité et d'une approche par genre.

4- Malgré l'existence locale de dialogues parmi les gens et les cultures, le risque est grand que les forces soutenant le « choc des civilisations » prévalent, créant un cadre apocalyptique pour la sûreté et le futur des citoyens. Dans cette situation, notre engagement en tant qu'administrateurs et représentants de nos communautés est de créer un espace de dialogue et de rencontre entre populations de différentes origines, une alliance entre les civilisations.

5- Encourageant l'Union à mettre en place des règles communes européennes sur les conditions d'admission et de rapatriement des étrangers, nous confirmons notre engagement à garantir des conditions d'accueil respectueuses des droits fondamentaux ainsi que des mesures d'intégration et des règles de partage des droits et devoirs particulièrement pour les immigrants réguliers.

6- Le terrorisme essaie d'exploiter les inégalités sociales et culturelles existantes dans nos sociétés. Toute réponse favorisant des actions discriminatoires, désignant des boucs émissaires, encourageant des attitudes agressives, racistes est à proscrire.

7- Nous affirmons la nécessité de maintenir les libertés et appelons les Etats et Institutions internationales au respect des Droits fondamentaux.

8- Nous demandons la reconnaissance du rôle des villes par l'Union Européenne et par les Etats, que cette reconnaissance soit appuyée par des instruments financiers. Les villes et les collectivités territoriales doivent se doter de plans locaux de sécurité intégrant la prévention et les conséquences de la criminalité organisée et du trafic des êtres humains particulièrement.

Le rôle des médias doit être pris en compte et toute instrumentalisation idéologique et religieuse évitée.

9- Fournir un environnement sûr à leurs habitants et favorisant la cohésion sociale est le premier devoir des élus locaux. Par le biais de stratégies de requalification et de reconstruction urbaine, de la fourniture de services de base dans le domaine de l'éducation, du social, de la culture, les villes sont dans la capacité d'agir sur les causes et les effets de l'insécurité. En développant des approches intégrées et multisectorielles et avec le soutien des autorités régionales, nationales et européennes, les politiques des villes sont innovantes si elles ne font pas reposer la sécurité entre les seules mains de justice et de la police.

10- L'implication des villes et des communautés dans les politiques de sécurité durable doit trouver un appui auprès des instances nationales, mais aussi européennes et internationales. Une démarche « bas en haut » doit présider à l'élaboration et au déroulement des programmes d'action tant de l'Union Européenne que des autres instances internationales.

Priorité doit être donnée à l'expérimentation des pratiques innovantes, au développement des méthodologies d'évaluation et de diagnostic, aux échanges et aux coopérations entre villes, à la formation pluridisciplinaire des acteurs locaux et à la dissémination des pratiques, comme celles concernant le partenariat avec le secteur privé.

11- Le rôle des élus locaux dans les situations de crise comme dans leur action quotidienne est de susciter le rassemblement de tous les habitants de leur ville quelles que soient leurs orientations philosophiques et sexuelles et leurs appartenances ethniques, culturelles et religieuses ou leur situation juridique. Ce rôle est assuré par le respect vigilant de l'égalité de tous dans l'accès aux services de la ville.

12- Nos efforts doivent encourager la naissance d'une prise de conscience de la communauté des problèmes et de nos capacités à les résoudre de manière coopérative, avec le souci de maintenir le dialogue entre les villes de tous les continents fondé sur l'enrichissement mutuel, la tolérance et le respect des libertés ».

*4 Novembre 2006*

## **Jeunes sous violences**

---

La jeunesse doit être placée au cœur de nos politiques locales. Les jeunes ne doivent pas être considérés comme un danger, ni désignés comme les boucs émissaires de l'insécurité, alors qu'ils sont les premières victimes de la violence sous toutes ses formes : suicide, abus, violence routière, précarité et absence de perspectives. Ils subissent également des violences plus sourdes, induites, involontairement, par nos institutions (école, police, services sociaux...).

Ces violences entravent leur développement, leurs capacités d'apprentissage et leur bonne insertion dans la société, ce qui peut générer de nouvelles violences. C'est pour éviter cet engrenage que la prévention doit être la plus complète possible.

Les réponses doivent à la fois:

- tenir compte de l'enfant et de l'adolescent dans sa globalité : vie affective, psychologique, scolaire, familiale, statut juridique...
- développer le dialogue et l'écoute entre les générations,
- reposer sur la participation des jeunes eux-mêmes et sur la mobilisation de leur pulsion de vie,
- s'inscrire dans la durée et viser des solutions pérennes.

L'efficacité des réponses repose plus sur la qualité de la concertation et la cohérence que sur la multiplication des mesures policières, judiciaires, sociales, scolaires etc....

Si l'échelon local des villes permet des politiques stables, de proximité, réactives et multidisciplinaires, une approche transnationale est aussi indispensable face au développement des migrations et trafics et doit considérer l'enfant comme un mineur à protéger et l'enfant étranger comme un sujet de droit bénéficiant de cette protection.

## **Migrations, minorités**

---

L'immigration est aujourd'hui un fait inhérent à la vie de nos pays et de celle des quartiers de nos villes. La vie économique et sa croissance exigent de faire entrer en Europe de nouvelles générations d'immigrants et nous voulons que nos villes continuent à être hospitalières et qu'elles améliorent leur capacité d'intégration.

Au niveau local, nous devons reconnaître l'apport positif des cultures du monde et nous devons veiller à ce que leur participation dans la représentation et l'administration de nos villes soit organisée et promue, elles doivent refléter cette réalité multiculturelle dans leur politique générale et plus particulièrement dans le

recrutement des nouveaux employés publics, plus particulièrement dans les services sociaux, l'éducation et la sécurité.

Les villes doivent percevoir l'immigration comme étant avant tout une opportunité pour leur développement. Il est évident aujourd'hui qu'une gestion efficace de l'intégration des immigrants exige un système clair et sûr de règles d'admission, d'établissement et de regroupement familial. Mais aucun pays ne peut résoudre de lui-même ces problèmes qui exigent une politique européenne commune sur les règles d'entrée, de séjour et, le cas échéant, de rapatriement. Pour tout cela et plus particulièrement pour les politiques d'aide au développement des pays d'origine et pour les accords d'émigration et de rapatriement, l'action de l'Union Européenne avec chacun des pays de provenance ou de transit des émigrants est nécessaire.

L'immigration pose également des problèmes de sécurité. La lutte contre le trafic des personnes est une priorité, spécialement pour celui qui met en danger la vie d'hommes, de femmes et d'enfants. Il faut également poursuivre les conduites visant à l'emploi illégal d'étrangers qui frôlent parfois l'esclavagisme. Les déséquilibres actuels créent des concentrations d'immigrants dans certaines zones urbaines et des difficultés avec les habitants traditionnels qui se trouvent parfois dans des situations de crise économique, et ils s'amplifient pour des motifs raciaux et religieux. La lutte contre le racisme et la discrimination est la garantie des droits de tous ainsi qu'une condition préalable à une politique d'intégration.

## **Nouveaux conflits, nouvelles solutions ?**

---

Les villes sont aujourd'hui confrontées à de nombreux phénomènes de violence, d'insécurité réelle ou subjective et d'autres situations conflictuelles.

Ces situations sont souvent à la source de malentendus, de peurs, de violences, de replis sur soi mais aussi de perte de confiance dans les institutions et dans leur capacité à apporter des réponses. Les villes sont sans cesse à la recherche de mécanismes favorisant l'accueil, la confiance, le soutien et le rapprochement des habitants. Il s'agit d'un enjeu capital pour nos sociétés.

Les lois et les institutions publiques, malgré leur rôle fédérateur et régulateur, montrent, à ce sujet, leurs limites et leurs difficultés à s'adapter aux mutations profondes de nos sociétés.

La médiation dans la gestion des conflits est l'une des réponses. Prémice de relations nouvelles entre Loi, institutions et citoyens, la médiation est une politique de prévention mais aussi de réparation du lien social et de responsabilisation des habitants.

La médiation peut s'appliquer à des domaines assez vastes en prenant la forme de médiation judiciaire, sociale, familiale,...

La médiation constitue une discipline à part entière et est donc soumise à des règles de déontologie bien précises. En tant que projet partenarial, elle doit être considérée tant comme une culture que comme une technique.

Nous souhaitons :

- Développer les compétences de médiation au niveau des villes ;
- Créer, dans les villes, les conditions favorisant une offre de médiation et de règlements amiables des conflits accessible à tous ;
- Préconiser et soutenir l'inscription, dans le cadre législatif européen, de l'accès à la médiation comme étant un droit pour les citoyens et une obligation pour les pouvoirs publics.

## **Urbanisme, espaces publics et insécurité**

---

Les phénomènes de criminalité et, peut-être encore plus, les formes d'incivilité dans les espaces publics ont un impact très important sur le sentiment d'insécurité des citoyens. Pour les villes du 21<sup>ème</sup> siècle, la gestion de ces espaces publics, dans le souci de réduire les inquiétudes et la peur, est un défi prioritaire. Les élus sont donc sollicités par les citoyens pour qu'ils leur apportent les premières réponses, ce qui exige une étroite collaboration avec les institutions nationales et internationales. Les conflits en matière d'utilisation des espaces publics, (tels que l'abandon des centres historiques), ne sont qu'un exemple de cette segmentation de la ville et sont le fruit d'une gestion erronée, qui n'a pas pris en compte les aspects socio-économiques, tels que l'animation du territoire, son utilisation, sa gestion et son suivi. Au cours de ces dernières années, les villes européennes se sont efforcées de développer des projets pour répondre aux attentes des citoyens et pour prévenir les problèmes de criminalité, de vandalisme et de dégradation urbaine, sur la base d'orientations qui relient la réhabilitation urbaine à l'utilisation des espaces publics en tant que lieux de rencontres, de contacts sociaux et d'échanges entre les générations et les cultures. L'urbanisme et l'architecture ont un impact reconnu sur la sécurité: ils doivent être les instruments capables de résoudre les problèmes existants, d'éviter l'apparition de nouveaux problèmes, de recomposer les divisions existantes et de créer des liens entre les différents espaces de la ville. Les participants à la conférence recommandent d'intégrer, dans toute intervention qui a pour but de modifier l'aménagement des villes, des instruments permettant à la fois un diagnostic préventif et l'évaluation des résultats. Les espaces publics sont un reflet des forces vives, des confrontations et des conflits présents à l'intérieur des villes. Depuis l'urbaniste, jusqu'à l'agent de police, la notion de ville doit être plurielle et nécessite un dialogue entre connaissances et savoir-faire parfois différents, et entre tous les acteurs (depuis les riverains jusqu'aux différents usagers), en tenant compte de leurs intérêts et des conflits qui parfois les opposent.

## **Gestion des crises urbaines**

---

Les villes sont soumises à des crises à cause d'évènements sociaux, de catastrophes naturelles, d'attentats terroristes ou bien à cause de dysfonctionnements des équipements publics. Ces crises soumettent l'ensemble des services et des institutions à d'urgents impératifs d'efficacité en matière de réparation des dégâts, en matière de retour au calme dans les rues et les espaces publics. La prévention et

la coordination des interventions sont la norme pour la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes.

Ces crises sont révélatrices des défauts et du manque de politiques de prévention.

De nouveaux phénomènes apparaissent : La facilité que donne l'utilisation incontrôlée d'Internet, le vandalisme ou l'incivisme dans les villes, le nombre croissant de désastres naturels dépassant les frontières, le risque d'exclusion sociale d'une importante partie de la population, les difficultés d'accès à un logement digne, etc. Voici quelques-uns des défis que les élus doivent affronter, en plus de leurs compétences et attributions de base.

L'ampleur actuelle de ces problèmes, la globalisation du terrorisme, les grandes catastrophes, etc, font qu'il est indispensable que les différentes administrations abordent ceux-ci de façon transversale, avec une implication particulière de la part du pouvoir local.

Dans le but d'obtenir la meilleure coordination et efficacité possible dans les actions, il est nécessaire de développer une meilleure formation et information de la population en matière de risques et de prévention, ainsi que de renforcer une meilleure coordination de portée européenne sur les thèmes de la Protection Civile et plus particulièrement dans la promotion du volontariat international.

## **Grands événements**

---

Les villes accueillent régulièrement de grands événements sportifs, culturels ou festifs, qui nécessitent la concentration de moyens posant la question de la gestion de la sécurité. Ces événements sont aussi révélateurs des situations d'insécurité existantes. Outre des manifestations de hooliganisme ou de violence, ils génèrent une concentration de criminalités à gérer, telles que trafics d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, trafics de drogues, surconsommations d'alcool, travail clandestin ou vols.

Cependant, l'événement constitue une opportunité de faire émerger des actions sociales positives et un levier afin de catalyser des énergies pour réaliser des programmes sociaux ou pédagogiques, et peut également être un vecteur privilégié pour la diffusion de valeurs démocratiques. L'enjeu est d'établir un équilibre entre la nécessaire convivialité de l'événement et l'indispensable sécurité pour les participants, ainsi que pour les habitants de la ville d'accueil. Les villes souhaitent que l'expérience accumulée soit mutualisée afin que des dispositifs de prévention puissent accompagner l'organisation des événements. Plus ils seront préparés avec le concours des forces vives de la ville, en incluant les populations défavorisées dans leur déroulement sous la forme d'emplois, de formations, d'accès à l'activité, plus la sécurité sera assurée pour l'ensemble de la communauté.

Par l'ampleur que le football a prise dans tous les pays, les manifestations afférentes méritent une particulière attention notamment dans les actions de prévention de la violence organisées à cette occasion, notamment pour lutter contre le racisme. Les fédérations de supporters constituent des acteurs incontournables de cette prévention, pouvant avec l'appui des clubs, et de l'UEFA, développer des actions transnationales positives en partenariat avec les villes, tout en associant le football amateur au niveau local.

L'Union Européenne doit aider les collectivités locales à produire un cahier des charges, et surtout à adopter des mesures structurelles afin de mettre en œuvre ces initiatives préventives lors des grands événements sportifs et culturels.

### **Trafics et criminalité organisée**

---

Les villes sont concernées par la criminalité organisée et la traite des êtres humains, phénomène qui constitue une terrible violation des droits de l'Homme et portent atteinte aux principes fondamentaux de la démocratie et de la suprématie du droit. C'est au niveau local que se jouent maintes manifestations de la criminalité organisée. Elles trouvent un terrain fertile dans les situations d'exclusion sociale et de destruction du tissu humain et social de certains quartiers. La vie de ces quartiers se retrouve progressivement dominée par des réseaux criminels, servant de relais à des entités parfois internationales. Des jeunes sont recrutés dans ces réseaux, des familles s'installent dans le processus criminel. Les politiques sociales sont mises en échec par de tels phénomènes.

Les réponses à ces situations ne doivent pas seulement être policières mais également intégrales et durables. Elles doivent constituer des politiques adaptées à chaque situation spécifique s'appuyant sur un diagnostic précis. Les autorités locales ont un rôle fondamental à jouer en tant que promoteurs de ces politiques intégrales qui visent la cohésion sociale et la sécurité de tous leurs citoyens.

Les victimes doivent être au centre des politiques locales visant les trafics d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail clandestin. A ce titre, ces personnes doivent bénéficier des services d'aide aux victimes et ce, quelque soit leur statut..

L'information du public sur la nature des trafics doit être assurée et la coopération avec les pays ou villes d'origine doit être développée. Sur ce point, l'association des villes à la définition et à la mise en oeuvre des politiques de l'Union Européenne est vivement recommandée

Les villes appuient la lutte contre la traite des êtres humains menée par le Conseil de l'Europe avec le double objectif de sensibiliser l'opinion publique à ce problème et d'inciter l'ensemble des Etats membres du Conseil de l'Europe à ratifier et signer la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains."

## **Drogues**

---

Considérant que :

- la question des consommations de drogues s'inscrit comme relevant du secteur de la santé ;
- la politique répressive envers les consommateurs de drogues s'avère inadaptée à l'évolution des cultures et pratiques, maximalise les risques et accentue une stigmatisation portant atteinte à la citoyenneté de ceux-ci (droits de l'homme, droit à la santé, droit à l'éducation, droit au respect,...).

Le niveau local est confronté aux citoyens usagers de drogues. C'est à ce niveau que se concrétisent les stratégies nationales et internationales.

Face à la complexité des situations et à l'obligation de réponses, les élus locaux ont la responsabilité de mettre en cohérence les diverses stratégies mises en œuvre par les acteurs de terrain.

Ce niveau s'avère donc aussi le plus approprié pour collecter les informations et les expériences susceptibles d'enrichir le débat portant sur l'adaptation des législations et règlements aux niveaux nationaux et supranationaux.

En conséquence et afin de soutenir le développement de politiques locales intégrées, équilibrées et innovantes, nous demandons :

- Que les états et les régions développent des réglementations et des systèmes de financement favorisant les coopérations locales intersectorielles ;
- Que la répartition des dépenses publiques dans le domaine des drogues soit en cohérence avec la volonté affichée d'équilibre entre réduction de l'offre, réduction de la demande et réduction des dommages ;
- Que la réduction de la demande et la réduction des dommages soient reconnues par les conventions internationales sur les stupéfiants au même niveau que la réduction de l'offre ;
- Que les autorités locales soient dotées des moyens et des marges de manœuvre nécessaires à l'expérimentation de réponses innovantes respectueuses des libertés individuelles et tenant compte de la diversité des situations.

## **Outils de la prévention**

---

La crédibilité de la politique de prévention aux yeux du public et des décideurs politiques ne peut exister qu'au prix de l'adoption de méthodes spécifiques et standardisées donnant une assise rationnelle aux investissements réalisés. La pluridisciplinarité et le caractère intégré des politiques de prévention imposent une bonne connaissance de la réalité et des analyses permettant de prendre en compte

la pluricausalité des criminalités, la diversité des délinquants et les différentes formes de victimation.

Les villes promeuvent la mise en place de coalitions locales multidisciplinaires réunissant l'ensemble des partenaires concernés par la criminalité. Parmi ces partenaires, l'Etat central et les instances régionales doivent accepter de s'engager dans le cadre de leurs responsabilités aux côtés des villes. Le recours à des outils de diagnostic, sous la forme d'audits, d'enquêtes de victimation et de délinquance auto-rapportée ainsi que la mise en place d'observatoires locaux notamment doit permettre de préciser les objectifs. La mise en place d'indicateurs aussi bien quantitatifs que qualitatifs de suivi des actions et des résultats constitue les bases d'une évaluation nécessaire de la politique. Dans les phases de diagnostic et d'évaluation, les partenaires et les coordinateurs locaux de prévention doivent pouvoir s'appuyer sur l'expertise scientifique des chercheurs universitaires. Visant à apprécier les effets bénéfiques ou néfastes, attendus ou imprévus, directs ou secondaires des actions entreprises, l'évaluation doit être moins un instrument de contrôle qu'une aide à la décision, un outil de bonne gestion et de fonctionnement de la démocratie.

Les partenariats ne peuvent exister qu'au prix d'échanges d'informations sur les personnes et les situations dans le respect de la convention européenne des Droits de l'Homme et des législations européennes et nationales en matière de protection des données personnelles ainsi que des éthiques professionnelles et des déontologies des différents partenaires.

Il appartient aux Etats et à l'Union Européenne de favoriser les formations des partenaires et des nouveaux professionnels des métiers de la prévention, de susciter et de soutenir les échanges de pratiques entre les villes et d'associer les acteurs de terrain à la définition de leurs plans de prévention au niveau central et européen.

Cette politique locale doit rester à l'écoute permanente de tous les citoyens et faire l'objet d'une politique active de communication supposant le concours des médias.

## **Partenariat public-privé**

---

L'engagement du secteur privé dans le domaine de la sécurité est de plus en plus visible. Les sociétés de sécurité privées jouent un rôle croissant en participant à l'élaboration des stratégies aux niveaux européen, national, régional et local en créant, par exemple, des quartiers plus sûrs, se chargeant de la criminalité transfrontalière grave ou en réduisant les risques de menaces terroristes.

Le secteur privé peut également apporter son concours au travail de prévention de la criminalité en soutenant des mesures sociales et communautaires telles que la réduction des facteurs de risques (les mauvaises conditions de vie, la misère, le chômage, etc). Le secteur privé peut aider à créer et à entretenir un environnement

sûr en partageant son savoir-faire en termes de lutte contre la criminalité, de gestion commerciale, de créativité et ingénuité, de ressources humaines, et en soutenant des projets de partenariat qui s'attaquent aux causes de la criminalité.

Le rôle du secteur privé dans la prévention de la criminalité a des conséquences importantes en terme de changement social. Ainsi il est recommandé d'allier le meilleur de ce que peuvent offrir les secteurs public et privé afin de fournir des solutions efficaces et rentables de réduction de la criminalité et des risques et les garanties nécessaires à un environnement sûr et respectueux des Droits de l'homme.

Alors que le secteur public est engagé dans l'élaboration des politiques de prévention de la criminalité, le secteur privé pourrait s'engager davantage dans leurs mises en œuvre et leur exécution.

La complémentarité des rôles et les responsabilités entre les partenaires publics et privés doivent être clairement définies tout comme l'engagement des autres partenaires tels que la police, les associations bénévoles, l'industrie, la société civile et les citoyens.

Le développement du secteur privé ne devrait pas amener les autorités à abandonner leur contrôle de la sécurité publique. La privatisation de la sécurité ne doit pas augmenter les inégalités existantes en favorisant ceux qui possèdent les moyens de payer afin d'assurer leur sécurité personnelle.

## **Technologies et libertés**

---

Pour les villes, recourir aux moyens technologiques pour garantir le bon fonctionnement d'équipements accessibles au public et notamment de système de vidéosurveillance, est incontournable même si le bilan reste contrasté. Si en matière de prévention de la délinquance, son effet n'est pas encore prouvé, elle peut, en revanche, être utile en matière d'enquêtes judiciaires à condition de disposer d'images de qualité suffisante. Elle peut concourir à la réduction du sentiment d'insécurité. Il reste que ces technologies sont inefficaces face à des personnes en situation de rupture sociale ou institutionnelle, ou en posture de provocation.

Outil onéreux, il n'a de sens que s'il est mis au service de la lutte contre l'ensemble des dysfonctionnements urbains. A l'occasion de la réhabilitation de logements sociaux ou de sauvegarde d'un espace commercial, la vidéo-surveillance peut aider à la requalification des espaces ouverts au public.

Face aux risques liés au respect de la vie privée et aux lourds investissements engagés par l'emploi des nouvelles technologies, les villes affirment la nécessité :

- de développer des réglementations et des systèmes de financement favorisant les coopérations locales entre les institutions publiques voire un cofinancement privé par certains bénéficiaires (chambres de commerce),
- d'évaluer leur impact et d'en optimiser le coût,
- de garantir une déontologie et une formation du personnel opérateur,

- de respecter les textes européens et nationaux en matière de protection des données personnelles et de conservation des images selon quatre principes : Finalité et proportionnalité face à l'enjeu, limitation de la durée de conservation, information des citoyens concernant l'existence du système et l'identification du responsable pour faire valoir leurs droits,
- d'associer le plus largement possible les habitants à la déontologie des systèmes de surveillance.

Pour l'avenir, le développement fulgurant de technologies nouvelles (biométrie, multiplication de bases de données interconnectables, thermométrie...) impose une vigilance accrue face au risque de profilage automatique basé sur des corrélations de données criminologiques imparfaites, étant entendu que le comportement humain ne peut être standardisé.

## **Polices et Communautés**

---

La police est un acteur à part entière de la vie de la communauté mais un acteur dont la tâche est d'assurer la sécurité de cette communauté dans son ensemble. Dans l'exécution de leur fonction, les forces de police se trouvent souvent face à des obstacles que les institutions locales se doivent de connaître et d'analyser afin de faciliter l'insertion harmonieuse de la police dans leurs communautés.

L'action de la police est basée sur un principe de légitimité issu de la souveraineté démocratique régissant la vie sociale des communautés. Cette légitimité leur donne le pouvoir et le devoir de faire appliquer les lois et de garantir la sécurité des citoyens.

Cependant, les autorités locales doivent employer tous les moyens pour que le pouvoir légitime des forces de police soit basé sur une reconnaissance sociale de leur valeur, reconnaissance émanant de l'intégration de la police dans la communauté. Celle-ci se traduit par une autorité conférée à la police par les citoyens eux-mêmes. En ce sens, il convient de remarquer que, sur base de cette autorité légitime, la police se doit d'exercer le rôle d'arbitre indépendant dans la résolution des conflits.

La police doit exercer son autorité en étroite collaboration avec les citoyens à partir d'un diagnostic précis des besoins. Les principes sur lesquels elle doit fonder son action sont d'une part la vision préventive, intégrale et équilibrée des problèmes des citoyens, basée sur une proximité et une collaboration avec ceux-ci et, d'autre part, le soutien aux victimes, qui sont encore les éléments les plus vulnérables des équations criminelles. Enfin, la police doit également intégrer dans son action des paramètres de déontologie et d'évaluation qualitative, en maintenant un haut niveau d'éthique et d'efficacité dans l'exercice de leur fonction, qui doit se faire au sein de la communauté et pour la communauté.

## TEXTES DE REFERENCES

**Congrès des Pouvoirs locaux et Régionaux** - « Urban security in Europe », Recommandation 197- 2006-09-25

**Conseil Economique et Social des Nations-Unies** - « Déclaration de Bangkok sur les synergies et les réponses : alliances stratégiques pour la prévention du crime et la Justice pénale ». Résolution 2005/15

Déclaration finale du Congrès fondateur de « **Cités et Gouvernements Locaux Unis** » (CGLU) « Villes, gouvernements locaux : le futur du développement ». Paris, 5 Mai 2004

Communication de la **Commission Européenne** au Conseil et au Parlement Européen, « Prévention de la criminalité dans l'Union Européenne », 12 mars 2004

**Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux** - « Charte urbaine européenne » 1992, révisée en 2004 (point 4-6)

**Conseil de l'Europe** - « Partenariat dans la prévention de la criminalité » Recommandation REC (2003) 21

**Nations-Unies** - Les Lignes directrices relatives à la prévention de la criminalité, 2002

**Commission Européenne** - Livre Blanc sur la « gouvernance européenne », 25 juillet 2001

Assemblée Générale des **Nations Unies** - « Déclaration sur les villes et Etablissements humains dans le nouveau millenium » Résolution du 9 Juin 2001 (art 54).

Déclaration finale de la deuxième Conférence internationale sur la sécurité urbaine, les drogues et la prévention de la délinquance organisée par le **Forum Européen pour la Sécurité Urbaine, la Fédération Canadienne des Municipalités, the United States Conference of Mayors**, 20 Novembre 1991, Paris

« Manifeste pour la sécurité urbaine » 9 Décembre 2000, Naples. **Forum Européen pour la Sécurité Urbaine**

**Conseil de l'Europe** - Déclaration finale « Conférence sur la réduction de l'insécurité urbaine » 1987, Barcelone

### FORUM EUROPÉEN POUR LA SÉCURITÉ URBAINE

38, rue Liancourt 75014 - Paris - FRANCE

Tel : +33-(0)1 40 64 49 00 - Fax : +33-(0)1 40 64 49 10

Site Internet : <http://www.urbansecurity.org>

E-mail : [fesu@urbansecurity.org](mailto:fesu@urbansecurity.org)